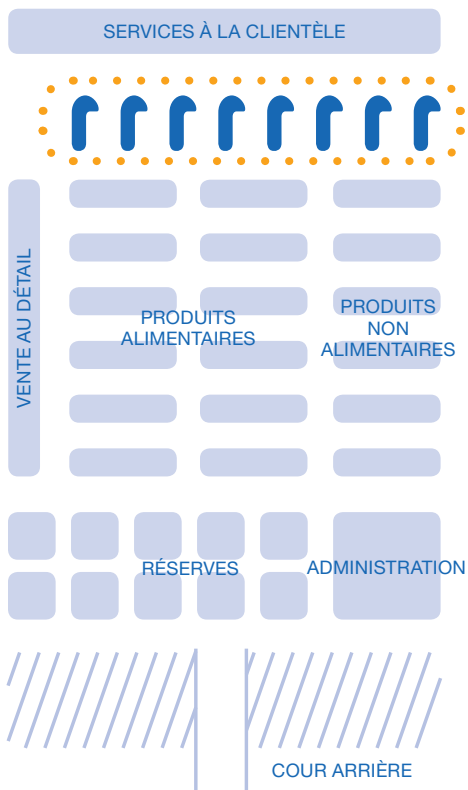




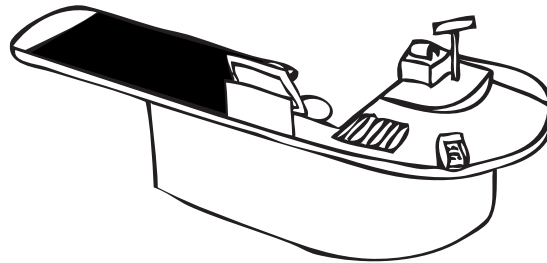
MISE À JOUR
FÉVRIER 2015

FICHE N°20 BIS

Conception d'un poste d'encaissement



LIGNES DE CAISSES



DÉFINITION DU NOMBRE DE POSTE D'ENCAISSEMENT

La définition est obtenue à partir d'une étude effectuée par magasin, en fonction :

- des semaines/journées d'activités :
 - activités normales et faibles ($\approx 80\%$ du temps),
 - activités saisonnières et exceptionnelles ($\approx 20\%$ du temps);
- des engagements clients / commerciaux du magasin (ex. : limitation du temps d'attente client ou du nombre de client en attente...)

IMPLANTATION / CONCEPTION DE LA LIGNE DE CAISSES

Les conditions nécessaires pour une implantation réussie des postes d'encaissements sont :

- la réalisation d'un plan d'implantation des postes d'encaissement sur lequel l'ensemble des dimensions sont renseignées,
- la prise en compte des contraintes environnementales.

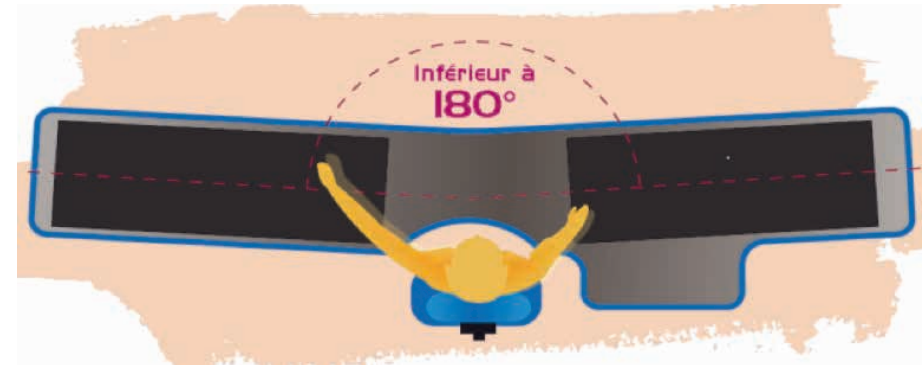
Les conditions nécessaires pour intégrer l'ergonomie à la conception des postes d'encaissements sont définies dans les documents de référence :

- la norme NF X 35-701,
- le document INRS ED 6080.

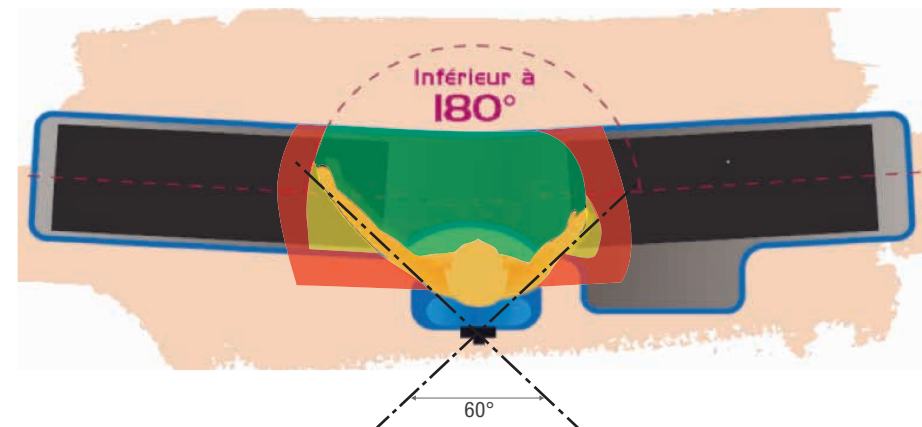
CONCEPTION DU POSTE D'ENCAISSEMENT

Orientation des tapis amont et aval

L'orientation des tapis, de préférence inférieure à 180° , favorise la prise / dépose des produits dans les zones conseillées

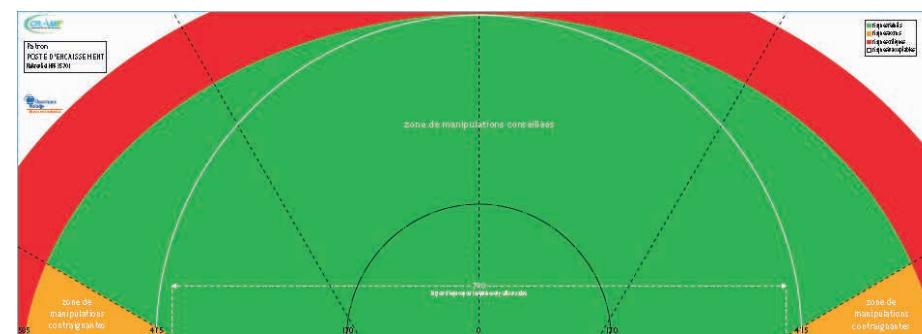


Zone de prise et de dépose des produits



Des zones de manipulation manuelles sont définies pour limiter les contraintes de TMS : les limites fonctionnelles de manipulation sont celles définies par les zones conseillées et contraignantes.

- Les produits doivent être saisis et déplacés par l'hôte / hôtesse de caisse de préférence dans la zone conseillée.
- La conception des modules amont et aval ne doit pas autoriser la prise / dépose des produits.



IMPLANTATION DES PÉRIPHÉRIQUES

Une analyse préalable de l'implantation des périphériques selon la méthodologie préconisée par la norme est à réaliser.

Les périphériques les plus utilisés doivent être positionnés dans la limite de la zone conseillée des 585 mm :

- arrêt d'urgence
- système d'appel de sécurité
- balance
- clavier

Il doit être positionné face à l'hôtesse à l'intérieur de la zone d'atteinte maximale (415 mm). Il doit pouvoir être incliné selon différentes positions de travail (assis, assis-debout ou debout) adoptées par l'hôtesse et selon sa taille.

- écran

Il doit être situé à environ 415mm des yeux de l'hôtesse.

L'utilisation d'un écran tactile impose un dispositif de réglage aisé dans les trois dimensions sans mécanisme de blocage (rotation, profondeur, inclinaison). La distance minimum est fixée à 170mm.

- Lecteur bioptique fixe (scanner)
- Lecteur optique mobile (douchette sans fil)
- Imprimante ticket de caisse
- Découpleur

Les autres accessoires et dispositifs doivent aussi facilement accessibles :

- Le téléphone, ou l'interphone

Il est préférable d'installer un téléphone dont les touches sont intégrées au combiné plutôt que sur le support.

- La balance

Le recours à un scanner avec balance intégrée reste une solution à envisager.

- Le départ pneumatique

- Le porte-cintres, la poubelle

- Les antennes / portiques antivol

Une attention sera portée pour ne pas :

- condamner / gêner la surface de débattement arrière du siège ;
- gêner les échanges et le processus de communication entre l'hôte(sse) de caisse et les clients ;
- complexifier les procédures de contrôle des chariots du fait d'un seuil d'activation de l'alarme trop sensible ;
- éloigner les éléments monétiques de l'hôte(sse) de caisse et empêcher le client de se rapprocher d'elle, lors de la phase de paiement, entraver l'accès au lecteur de carte bancaire.

- Le détacheur antivol

Afin de respecter la chronologie des séquences d'activité au moment d'enlever les coques, il est préférable de positionner le détacheur (un par meuble) côté tapis amont.

ASSISE DE TRAVAIL

L'assise de travail doit autoriser les 3 positions :

- assis, debout, assis-debout.

Les réglages de l'assise de travail :

- hauteur de l'assise variable,
- inclinaison et basculement de l'assise,
- synchronisation du dossier,
- rotation de l'assise,
- aisés avec 3 manettes maximum.

Stabilité du siège sur 5 pieds avec roulettes autobloquantes.

On entend par siège escamotable, un siège permettant le dégagement complet de la zone de travail tel que par exemple :

- siège articulé et solidaire du bâti du poste d'encaissement,
- siège pivotant et associé à un poteau scellé au sol.

Le siège à roulettes est exclu.

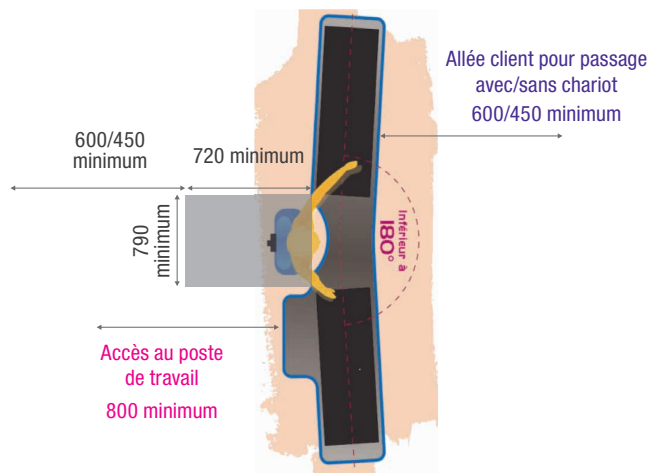
ESPACE DE TRAVAIL

L'accès au poste de travail doit être de 800mm minimum

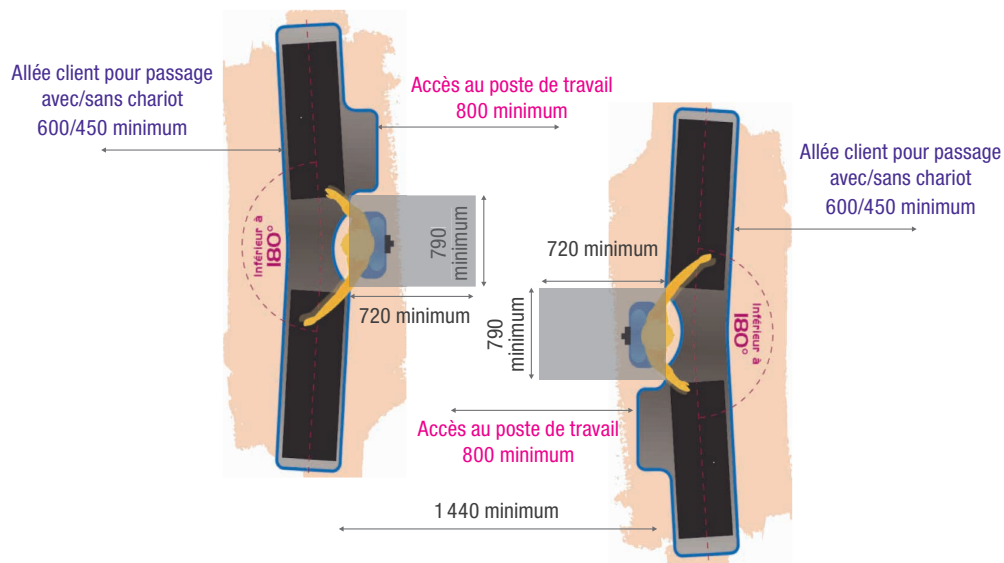
L'espace à l'arrière du poste d'encaissement doit être de 720mm minimum pour permettre le recul du siège.

Dans le cas d'un siège escamotable (siège articulé sur pied solidarisé ou fixé à proximité du meuble d'encaissement), la distance arrière peut être de 600mm.

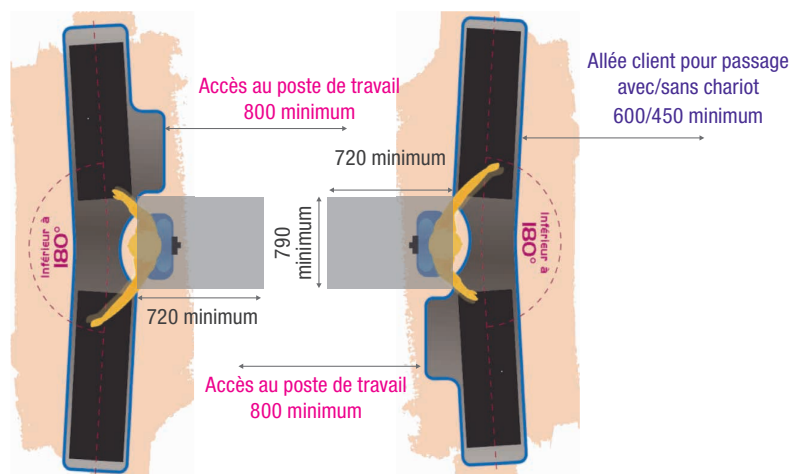
POSTE D'ENCAISSEMENT SOLO



POSTE D'ENCAISSEMENT EN ÎLOT, POSTES DE TRAVAIL DÉCALÉS



POSTE D'ENCAISSEMENT EN ÎLOT, POSTES DE TRAVAIL DOS À DOS



Référence Norme NF X 35-701 & ED6080 INRS

SITES DE RÉFÉRENCES

www.inrs.fr

<https://tmspros.fr/TMSPROS/>